

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 13 mars 2017
APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL EN
PREMIERE ANNEE DE LICENCE A L'UNIVERSITE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

- Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 612-3 et L.711-1 ;

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuvent avec 20 voix POUR et 4 CONTRE (24 votants) les capacités d'accueil en première année de licence à l'université pour l'année universitaire 2017-2018, ci-après :

	Capacités fixées	Flux prévisionnels				Total
		Externes	Internes			
	Procédure APB	Hors APB	Réo. PACES	Réo. CPGE	Redoublants	
MIPI dont PeiP	530 150	35	75	40	165	845
PCGI	320	35	75	40	140	610
BGC dont PeiP	375 30	35	150	40	230	830
Sciences et chinois	15					15
CMI Mécanique	32					32
CMI Electronique	16					16
CMI Physique	32					32
Doubles cursus		135				135
Total L1 Sciences						2515
PACES	1585	115			800	2500
Total L1 Médecine						2500
Total L1 UPMC						5015

Le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie



Jean CHAMBAZ